



# n°1 INFO BIO

Retrouvez toute l'actualité sur [www.snbh.asso.fr](http://www.snbh.asso.fr)

## Agenda

Colloque des biologistes, à Paris, les 22 23 et 24 juin

N'oubliez pas de vous inscrire :

[www.acnbh.fr](http://www.acnbh.fr)

En Mai :  
Prochain numéro de Info Bio

## Journal Officiel

Le 3 avril  
Arrêté du 30 mars 2016 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale  
NOR : AFSS1608883A

Le 30 Mars 2016 :  
Décision du 23 février 2016 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie  
NOR : AFSU1608282S

Décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale  
NOR: AFSP1526854D

## Edito de la présidente du SNBH



L'ensemble du bureau du SNBH se joint à moi pour vous annoncer la sortie d'une nouvelle lettre d'information, à destination de nos adhérents, afin de vous informer des dernières actualités du monde de la biologie médicale, et plus particulièrement la biologie hospitalière et de tout ce qui s'y rapporte.

Je suis très heureuse de vous faire découvrir ce premier numéro, premier d'une série mensuelle à laquelle je souhaite une longue vie.

Vous retrouverez donc tous les mois les dernières informations ou actualités, mais aussi toutes les dates importantes, les nouveaux textes ayant trait à la biologie et toute sorte d'articles, au gré de notre vie professionnelle et de ses évolutions.

En effet, depuis plusieurs années maintenant, la biologie médicale et, de surcroît, la biologie hospitalière, est en pleine mutation. Nous souhaitons avec l'ensemble du bureau pouvoir vous apporter toutes les informations qui pourraient vous être utiles dans l'exercice de notre belle profession et pour vous accompagner dans les contraintes qui s'imposent à nous.

Vous pouvez bien sûr, réagir sur twitter ou sur notre site internet, ou directement en passant par vos délégués régionaux. Je vous souhaite donc une bonne lecture et une bonne réussite dans votre vie professionnelle.

Sachez également que vous pouvez nous solliciter si vous souhaitez que nous traitions certains sujets dans nos prochaines éditions.